

Travaux de la Chambre

M. Clark: Le leader du gouvernement à la Chambre a dit que, dans l'ensemble, la Chambre ne semblait pas être en faveur d'une prolongation des heures de séance. Je tiens simplement à dire, au nom de mon parti, et je suis sûr que les porte-parole des autres partis de ce côté-ci seront d'accord avec moi, que nous sommes prêts à appuyer une prolongation du débat d'aujourd'hui pour permettre de consacrer le temps prévu au débat sur l'unité nationale; nous ne voulons pas qu'il en soit décidé autrement simplement parce que le leader du gouvernement est de mauvaise humeur. Nous sommes prêts à nous prononcer pour une prolongation de la séance jusqu'à 8 h 45 ce soir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque le Règlement pour faire des suggestions. Je ne puis accepter aucun rappel au Règlement à ce moment de la séance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A mon avis, le moment est mal choisi pour avoir ce genre de discussion entre les leaders des différents partis, en plein milieu de la séance. Nous pourrions peut-être nous mettre d'accord sur la suggestion que vient de faire le chef de l'opposition officielle (M. Clark). Mais je pourrais proposer une autre solution, peut-être même deux. Siéger jusqu'à 8 h 45 serait injuste pour tout le monde. On pourrait peut-être lever la séance à 6 heures et siéger de 8 à 10 heures. Ou encore jusqu'à 7 heures, comme c'est déjà prévu, et siéger une heure ou deux de plus un autre jour. Après tout, nous avons tenté l'autre jour de faire des arrangements à la Chambre sur l'inspiration du moment et voyez où cela nous a menés.

M. l'Orateur: C'est l'essence même de notre problème: nous tentons par le biais d'un rappel au Règlement de savoir si on peut ou non s'entendre. Ce n'est pas le moment indiqué pour une discussion de la sorte. Il faudrait faire des propositions à la Chambre où elles seraient débattues. Certes, le moment est mal choisi.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je dois dire qu'au cours de l'après-midi un député ministériel m'a justement suggéré l'idée que la Chambre prolonge la séance de 6 heures à 8 heures, ou encore, de 8 heures à 10 heures, et s'ajourne pour le souper de 6 heures à 8 heures. Alors, je lui ai dit: On vous a justement proposé cette prolongation hier pour ce jour, et vous l'avez refusée. Maintenant, j'ai posé certaines conditions, comme j'en avais le privilège. Ils devaient me redonner des nouvelles et, depuis, je n'en ai pas entendu parler. Pour ma part, je m'en tiens au *statu quo*, tel qu'il a été défini dans la motion qui a été adoptée hier, à l'effet que nous siégerions jusqu'à 7 heures ce soir.

[M. MacEachen.]

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1521, 1553, 1611, 1784, 1948, 2320 et 2464.

[Texte]

LES FRAIS DE SURESTARIE

Question n^o 1521—**M. Malone:**

A combien s'élèvent les frais de surestarie pour la campagne agricole de 1975-1976 aux ports de a) Vancouver, b) Thunder Bay, c) Churchill?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la Commission canadienne du blé: La Commission canadienne du blé signale qu'elle n'a pas de données sur les ports individuels; ses registres sont partagés en deux catégories: la côte de l'Atlantique et la côte du Pacifique. Pour la campagne agricole 1975-1976, les frais de surestarie dans les ports du Pacifique, perçus en grande partie à Vancouver, s'élevaient à \$3,114,919 contre \$193,812 pour les ports de l'Atlantique. Aucun frais de surestarie n'a été payé aux ports de Thunder Bay et de Churchill.

LES TRAVAUX DE CONSULTATION POUR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE PAR LE MANITOBA INSTITUTE OF MANAGEMENT

Question n^o 1553—**M. MacKay:**

1. En 1975 et 1976, le Manitoba Institute of Management a-t-il donné des consultations à la Société du crédit agricole et, dans l'affirmative, a) y a-t-il eu appel d'offres avant l'adjudication du contrat, b) qui a choisi cet expert-conseil et décidé de lui accorder ce contrat?

2. Le président de la Société, M. Baldur Krustjanson, était-il directeur ou membre du conseil d'administration de l'Institut au moment des travaux?

3. Combien la Société a-t-elle versé à cet institut?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): D'après la Société du crédit agricole: 1. Oui. Cette firme a en effet aidé la Société à établir les modalités d'un programme de vérification de la gestion. a) Il a été jugé inapproprié de mettre le projet en adjudication tant que les modalités ne seraient pas établies. b) Le choix a été fait par le président et ratifié par les membres de la Société.

2. Oui.

3. Les montants payés à la Manitoba Institute of Management Inc. s'établissent comme suit:

Année	Consultation	Dépenses	Total
1975	\$30,940	\$6,814	\$37,754
1976	\$33,660	\$9,308	\$42,968

LA SOCIÉTÉ DYLEX LTD.

Question n^o 1611—**M. Jones:**

1. La société Dylex Ltd., du 637 ouest, boulevard Lakeshore, Toronto (Ont.) est-elle constituée conformément aux lois fédérales et, dans l'affirmative, a) quand a-t-elle été constituée en société, b) quels buts poursuit-elle, c) quels en sont les agents et administrateurs, d) quels en sont les actionnaires et, dans chaque cas, quels sont (i) le nombre d'actions détenues (ii) l'adresse de ces personnes?

2. S'agit-il d'une société contrôlée par des Canadiens et, dans la négative, quel est le pourcentage du capital étranger investi?